

## Conférence de la Famille. Vigilance des Associations familiales catholiques qui proposent un réaménagement de la carte de Famille nombreuse

Article rédigé par AFC, le 07 mars 2003

[Communiqué] - À l'issue de la remise des rapports des groupes préparatoires, auxquels elle a participé, la Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques a pris acte des premières pistes de travail retenues par le ministre de la Famille pour la Conférence Famille 2003.

Les AFC se réjouissent de voir à nouveau le monde des entreprises prendre en compte la dimension sociale de la famille et être prêt à en tenir réellement compte dans " la gestion des temps " et grâce au développement de services. Les AFC souhaitent que ces actions ne se limitent pas au seul temps de la petite enfance. Car l'éducation se fait à tous les âges de la vie de l'enfant, par exemple aussi lors de l'adolescence.

Ainsi, elles demandent au gouvernement, conformément au souhait unanime du groupe de travail, d'élargir au-delà de la petite enfance l'accès aux dispositifs envisagés, crédits d'impôts et chèque famille notamment. Elles insistent sur toute mesure permettant et facilitant le retour à l'emploi, la validation des acquis " éducatifs " dans le cadre d'une insertion ou d'une réinsertion.

Concernant la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, les AFC prennent acte du fait que les scénarios proposés prennent tous en compte le principe de libre choix des familles - libre choix de cesser ou non l'activité professionnelle de l'un ou l'autre des parents (en maintenant le niveau actuel de l'APE globalement) ; libre choix du mode de garde. Conscientes des très fortes contraintes financières, elles insistent pour que les efforts portent en priorité sur les familles de deux enfants et plus.

Les AFC restent néanmoins très vigilantes sur le fait que ces évolutions ne soient financées ni par la fiscalisation de prestations, ni par des évolutions négatives de l'APE (réduction du montant, de la durée ou des conditions d'accès).

Fortes de l'expérience de dix années de fonctionnement et de développement des chantiers-éducation, service d'aide et d'accompagnement des parents dans leurs responsabilités éducatives, les AFC souhaitent être davantage associées au débat sur "l'appui à la parentalité". Les AFC demandent que le mouvement familial soit davantage reconnu comme un interlocuteur qualifié sur les questions éducatives, parce que la famille est le premier lieu de l'éducation des enfants.

Dans le cadre de ce travail sur les services aux familles, les AFC ont proposé le réaménagement de la Carte Famille Nombreuse, élaborant un dispositif détaillé et précis.

Cependant les AFC tiennent à souligner qu'une menace continue à peser très fortement sur les effets réels des mesures envisagées, si elles étaient, en tout ou partie, adoptées. Les négociations sur l'avenir des retraites ont été lancées... pour l'instant sans la participation, au niveau qui devrait être les leurs, de l'institution et des mouvements familiaux. Les familles sont pourtant le pivot central des solidarités intergénérationnelles. Continuer à utiliser progressivement les " soi-disant " excédents de la Branche Famille pour financer les régimes de retraites ou/et mettre en cause les acquis familiaux serait une erreur grave. Cette erreur compromettrait tout effort de relance d'une politique familiale. Elle ruinerait la crédibilité de la Conférence Famille du 29 avril prochain. Les AFC demandent des garanties préalables sur ce dossier.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>